



REGLEMENT INTERIEUR

1. Les parents doivent **DEPOSER ET RECUPERER LES ENFANTS DANS LE DOJO**
2. Merci de **RESPECTER LES HORAIRES** des cours
3. Les enfants ne doivent **PAS ARRIVER EN JUDOGI** (*mais se changer dans les vestiaires*)
4. Port de sandales / claquettes / zoori obligatoire pour circuler entre le tatami et les vestiaires.
5. Les **VESTIAIRES SONT EXCLUSIVEMENT RESERVES AUX PRATIQUANTS**. Merci aux parents d'attendre dans le hall, une exception étant accordée aux baby-judo qui peuvent avoir besoin d'aide pour s'habiller.
6. Les parents doivent impérativement prévenir le professeur si c'est une tierce personne qui récupère les enfants
7. Respecter le **SILENCE DANS LE DOJO**
8. Avoir un **COMPORTEMENT CORRECT** à l'intérieur comme à l'extérieur du dojo
9. Respecter les autres activités sportives qui se déroulent dans le complexe sportif
10. Ne pas jouer dans le hall
11. **RESPECTER LE MATERIEL ET LES LOCAUX** : ne pas rentrer dans le gymnase avec des chaussures sales, ne pas projeter du gel douche sur les murs des vestiaires, laisser les toilettes propres, ranger le matériel utilisé (*en particulier dans l'espace de jeux pour enfants*), etc..
12. **TOUTE ANNEE COMMENCEE EST DUE**, aucun remboursement ne sera effectué

Le Judo Club Thironnais décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration d'objets personnels, lors des entrainements et des compétitions.

Ainsi, il est conseillé de ne pas venir avec des objets de valeur au dojo et lors des déplacements.

Les Judokas mineurs sont sous la responsabilité de l'éducateur du Judo Club Thironnais dans les créneaux horaires qui figurent dans la lettre de début de saison.

A Thiron-Gardais, le _____

Signature des parents ou tuteurs

Le président

Éric KOTOLEVSKY